



COMPTE-RENDU



VISITE DU QUARTIER PROVENCEAUX

DU 13 JANVIER 2024

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, maire de Fontainebleau,
- **Thibault Fliné**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Laurent Roussel**, adjoint en charge des finances et du patrimoine,
- **Fanny Malvezin**, adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,
- **Carole Guernalec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Anne Cecconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- **Agents** de police municipale.

Le point de rendez-vous a été donné au niveau du square Patton

I. POINT SUR LE PROJET DE REQUALIFICATION « LE BUCHERON »

La SEM (Société d'Economie Mixte) du Pays de Fontainebleau porte un projet qui vise à moderniser la fonctionnalité du bâtiment tout en conservant sa signature architecturale. Ce nouveau lieu, entre gare et centre-ville, permettra d'installer une activité tertiaire à notre entrée de Ville.

Le bâtiment sera surélevé d'un seul niveau (et non de deux et sans aménagement d'un rooftop), pour atteindre la même hauteur que la corniche du bâtiment voisin, et deviendra un centre de coworking, ce qui permettra de répondre à la demande de nombreux indépendants Bellifontains.

La surface des lieux avant travaux s'élevait à 826,7 m² (affectés à du commerce). Après travaux la surface atteindra 967,58 m², affectés à des locaux et bureaux accueillant du public. Les travaux effectués n'impacteront pas les sources souterraines qui alimentent le château et les habitations alentours (puits).

Ce bâtiment sera conçu comme un lieu de proximité pour les Bellifontains et les Avonnais, un grand garage à vélos sera d'ailleurs construit pour les usagers. Les indépendants véhiculés non-Bellifontains souhaitant aussi accéder à un tiers-lieu seront plutôt redirigés vers le « Stop & Work » situé rue Paul Tavernier (qui dispose de nombreuses places de stationnement).



2. ENQUÊTE DE STATIONNEMENT 2023, MISE EN PLACE D'UNE CIRCULATION À SENS UNIQUE RUE JACOB PETIT, ET RUE DE LA RÉPUBLIQUE :

Lors de la visite du quartier des Provenceaux, le samedi 11 février 2023, le principe d'une consultation sur le passage du quartier en stationnement payant (zone verte) a trouvé un écho favorable pour répondre à la problématique des voitures « ventouses ».

Afin de ne pas fausser le résultat de cette consultation, nous l'avons adressée aux seuls résidents des rues concernées inscrits sur les listes électorales de la ville de Fontainebleau, qui avaient jusqu'au 30 avril 2023 pour y répondre.

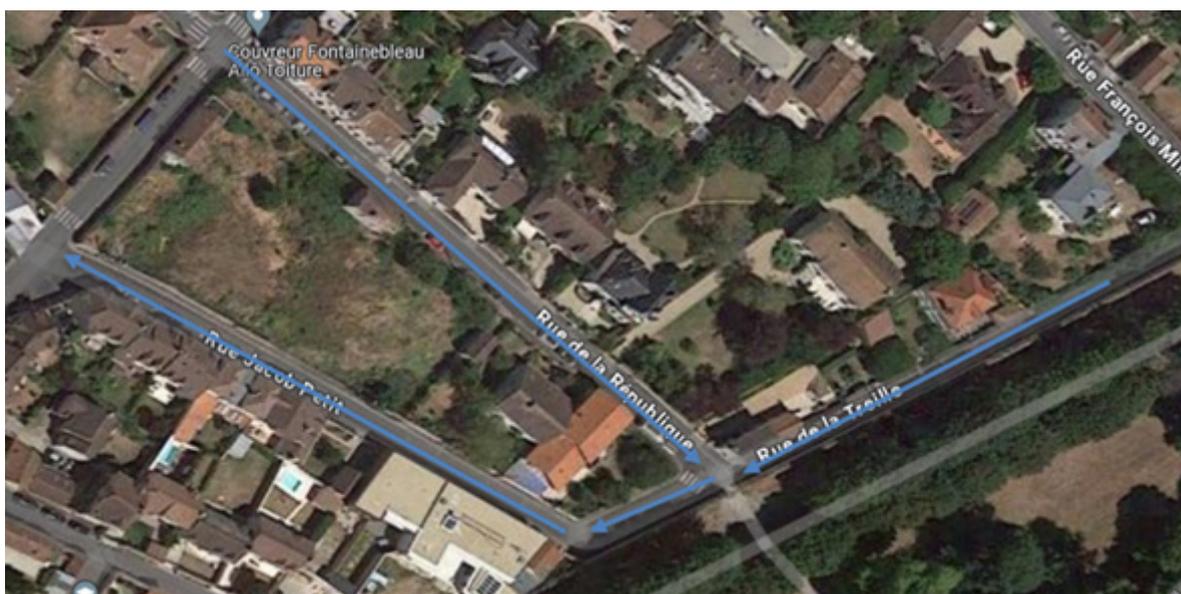
Nous avons reçu en mairie 197 réponses, signe que le sujet présentait un véritable enjeu pour le quartier. Le résultat est le suivant :

- > 166 bulletins NON soit 84.26%
- > 30 bulletins OUI soit 15.23%
- > 1 bulletin BLANC soit 0.51%

→ Le stationnement gratuit est donc maintenu dans le quartier des Provenceaux.

Lors de cette consultation, de nombreuses suggestions ont été émises par les riverains pour améliorer la fluidité de la circulation et du stationnement :

- Nous avons retenu le passage en sens unique montant de la rue Jacob Petit et descendant pour la rue de la République (portion entre les rues Pierre-Charles Comte et de la Treille).
- Cela nous a permis de créer 2 places de stationnement rue de la Treille.



3. POINT SUR LE TRI DES BIODÉCHETS ET L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) À FONTAINEBLEAU :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets à la source est obligatoire pour tous. Cette valorisation doit être engagée par chacun d'entre nous.

La ville de Fontainebleau, en partenariat avec le SMICTOM de la région de Fontainebleau et l'association « Compost et Nous », née des réflexions engagées dans le cadre de la démarche Fontainebleau (en) Transition, encourage les particuliers au compostage, que ce soit en maison individuelle en fournissant des composteurs aux foyers volontaires ou en pied d'immeuble dans les résidences. Pour les foyers qui ne disposent pas de jardins pour composter à demeure, la ville équipe l'espace public de composteurs partagés et accompagne en hypercentre la mise en service de points d'apport volontaire (PAV) par la fourniture des kits biodéchets.

Les biodéchets des particuliers collectés dans les points d'apport volontaires ou dans les composteurs partagés sont valorisés par compostage à Fontainebleau même par l'association Compost et Nous, dans le but d'amender les espaces verts de la ville, limitant d'autant les consommations d'énergies fossiles liées à leur transport.

Les différents cas de figures :

• **Vous disposez d'un jardin en capacité d'accueillir un composteur :**

› Nous vous invitons à consulter sur notre site internet les dates des distributions à domicile de composteurs, bioseaux et consignes de compostage. Si vous êtes absent à la date de distribution, une permanence mensuelle est en place au Bréau (voir site internet).

• **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets dans un Point d'Apport Volontaire :**

› Il suffit remplir le formulaire d'inscription du SMICTOM en ligne via le QR Code affiché sur chaque PAV. Vous serez ensuite invités à venir récupérer votre badge d'accès au PAV, votre bioseau et vos consignes de tri en mairie.

• **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets dans un composteur partagé de quartier :**

› Il suffit de remplir le formulaire d'inscription « Compost et Nous » en ligne via le QR Code affiché sur les 2 premiers sites de compostage de quartier rue Guérin et Place Damesme. Un bioseau vous sera ensuite livré. 2 nouveaux sites seront implantés en ville courant 2024.

• **Vous souhaitez valoriser vos biodéchets au sien d'une copropriété qui dispose d'un jardin :**

› Vous pouvez solliciter directement votre syndic, qui est compétent pour proposer à l'assemblée générale et/ou au Conseil syndical d'autoriser la mise en place d'un dispositif de compostage dans l'espace vert de votre résidence. Le SMICTOM (tel : 08000 133 895 ; www.smictom-fontainebleau.fr) et l'association Compost et Nous (compost.et.nous@gmail.com ; tél : 06.59.31.56.42.) se tiennent à votre disposition pour accompagner la démarche.

Par ailleurs, tous les particuliers ayant exprimé le souhait de disposer d'un composteur et d'un bioseau lors de la visite de quartier du 13 janvier ont reçu leur équipement les 2 et 3 février.

Retrouvez ci-dessous la localisation des PAV et composteurs partagés à Fontainebleau.



4. LES QUESTIONS GÉNÉRALES

• Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains concernant les déjections de leurs chiens et s'étonnent de la disparition des sacs en libre-service au niveau des espaces dédiés.

Les sacs ont été retirés car les distributeurs étaient souvent vidés dans la journée par des propriétaires de chiens indécents. Nous ne constatons d'ailleurs pas d'amélioration notable de la situation via ce dispositif. De plus, la lutte contre ces incivilités est difficile, il n'est possible de verbaliser les propriétaires que lorsqu'ils sont pris sur le fait.

À terme, l'augmentation du nombre de caméras en ville et la création d'un centre de supervision urbain (CSU) permettra plus facilement de verbaliser les contrevenants. Nous allons néanmoins lancer en janvier une nouvelle campagne de sensibilisation dans l'espace public afin d'inciter les Bellifontains à faire preuve de davantage de civisme.



↑ Campagne d'affichage " Incivilités " du 15/01/2024 au 5/03/2024

Les riverains dénoncent également le comportement dangereux de nombreux cyclistes qui ne respectent pas le code de la route.

Nous allons mettre en place une campagne de sensibilisation visant à appeler les cyclistes à adopter des comportements de prudence et à respecter les règles de sécurité élémentaires pour une meilleure cohabitation sur la route.

Les Bellifontains constatent que de nombreuses voies sont en mauvais état et s'interrogent quant à la stratégie adoptée pour prioriser les chantiers.

Nous sommes conscients du mauvais état d'un certain nombre de routes bellifontaines. Néanmoins Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler quartier par quartier les chantiers prioritaires : Vialytics. Ce système permet de cartographier avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires.

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt,
- Place Decamps,
- Boulevard Churchill,
- Rue Guérin (entre la Place Decamps et la rue Victor Hugo),
- Rue René Quinton (entre le Boulevard Joffre et la route Louise),
- Rue Adam Salomon,
- Route de la Bonne Dame, Route Notre Dame du Bon Secours et Route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers prévus en 2024 :

- Reprise intégrale de la Rue des Bois avec enfouissement des réseaux,
- Reprise intégrale de la Rue de Ferrare avec reprise de l'éclairage public.
- D'autres voiries seront reprises en 2024 (arbitrage en cours)

Diverses reprises et menus travaux ont d'ores et déjà été entrepris dans votre quartier. Avec par exemple, la reprise des joints de pavés, la reprise des marquages « 30 » au sol, ou encore l'installation de nouvelles corbeilles de rue.



La nuit, lorsque l'éclairage urbain est éteint, certains riverains considèrent la traversée des routes comme dangereuse (par exemple au passage piétons situé à proximité du square). Des passages piétons lumineux sont-ils envisagés ?

La peinture photoluminescente n'est malheureusement pas homologuée pour les passages piétons en France. Cependant Fontainebleau va expérimenter dans un autre quartier bellifontain, un système de passage piéton lumineux, via un marque lumineux (bleu, blanc ou rouge) traversant le long du passage piétons. Nous étudierons ensuite la possibilité d'étendre ce dispositif à d'autres passages piétons.

Par ailleurs, à terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours prévu sur 4 ans et débuté en 2023 (1481 lanternes tout de même), qui nécessite des investissements importants, permet dès à présent, de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues. À ce jour, 37% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, il sera désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » la nuit. Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous serons en mesure de diffuser une lumière de faible intensité et de basse consommation, qui facilitera les déambulations des Bellifontains la nuit, sans pour autant importuner la faune locale.

Le quartier piéton de la rue des Sablons est d'ores et déjà concerné par ce nouveau dispositif, d'autres quartiers en bénéficieront dès cette année.



5. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

- **Les riverains souhaiteraient avoir davantage d'informations sur les « décroutages » en cours au niveau du Boulevard du Général Leclerc.**

Dans le cadre de notre démarche « Fontainebleau en Transition », nos services mènent en effet une opération de requalification écologique et paysagère dans votre quartier. Ce décroutage poursuit 4 objectifs : restaurer les sols naturels, valoriser la biodiversité urbaine, rafraîchir l'espace de promenade plantée et reconnecter les administrés au mouvement naturel des saisons pour apprécier la beauté et la richesse du vivant. Les entrées charretières sont également réaménagées et pavées (en grès de Fontainebleau) pour garantir conjointement la continuité du dispositif d'infiltration et le confort d'usage des riverains.



↑ *Photomontage du boulevard après travaux*

- **Sur ce même boulevard, certains riverains demandent s'il est possible de recréer un passage piéton au niveau de la rue Paul Jozon, comme cela a pu exister par le passé.**

Les zébras qui existaient autrefois n'étaient pas réglementaires, c'est pourquoi le Département (c'est une voie départementale) n'a pas souhaité que ce passage piéton soit recréé. Les riverains sont donc invités à effectuer un léger détour et à emprunter le passage piéton sécurisé situé à quelques dizaines de mètres au niveau du Boulevard du Maréchal Foch.

- **Quelques Bellifontains ont constaté la disparition de certaines bandes cyclables sur le Boulevard du Général Leclerc). Quelle en est la raison ?**

Ces bandes n'étaient pas de largeur réglementaire, nos services ont donc été contraints de les retirer.

- **De nombreux riverains dénoncent les nuisances sonores de certains véhicules (pointes de vitesse), notamment la nuit, en particulier au niveau de la rue Aristide Briand.**

La vitesse est d'ores et déjà limitée à 30km/h sur cette rue qui compte d'ailleurs de nombreux dos d'ânes. Nos agents de Police Municipale vont néanmoins effectuer davantage de contrôles sur cet axe.

• **Rue Aristide Briand, l'emplacement de stationnement des bus scolaires, à l'intersection avec la rue Félix Herbet, est utilisé par trois bus alors qu'il a été conçu pour deux.**

Ces bus desservent le collège situé à proximité, nos services vont donc contacter le département pour tenter de trouver une solution à ce problème. La Ville de Fontainebeau ne pourra cependant sanctuariser davantage de mètres linéaires de stationnement pour 3 bus qui ne stationnent sur cet emplacement que quelques fois par jour. Nous ne disposons malheureusement pas de la place nécessaire.



• **Certains Bellifontains nous alertent sur l'état de la chaussée de la rue de Lorraine. Sera t-elle bientôt reprise ?**

Nos services ont connaissance de l'état de dégradation de la rue de Lorraine, néanmoins comme précisé dans les « questions générales » de ce compte-rendu, notre Ville compte 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. La rue de Lorraine est fléchée pour être reprise à moyen terme.

• **L'angle du mur au pied des escaliers du square rue Padeloup est fréquemment utilisé comme dépotoir, la Ville peut elle agir contre ces incivilités ? Par ailleurs est-il possible d'installer un nouveau banc ombragé au niveau du square ?**

Ce square fera l'objet d'un réaménagement en début d'année 2025. Dans ce cadre, notre service *Espaces Verts* envisage d'installer un bac planté ou de "décrouter" cet angle de mur afin de le végétaliser et donc de décourager le dépôt de déchets. De nouvelles plantations seront également réalisées, les grilles seront repeintes et les marches nettoyées au nettoyeur haute pression.



- Dans l'ensemble les riverains sont satisfaits du passage en sens unique de la rue Jacob Petit et de la rue de la République, ils s'interrogent cependant sur la décision de privilégier un sens plutôt qu'un autre.

Le sens choisi était le plus logique pour la circulation des véhicules (arrivée depuis la rue de la Treille) notamment pour faciliter la giration des camions de collecte des déchets ménagers aux intersections.

- Certains riverains nous signalent que le « Stop » de la rue Pierre Charles Comte à l'angle de la rue des Provenceaux n'est pas toujours respecté.

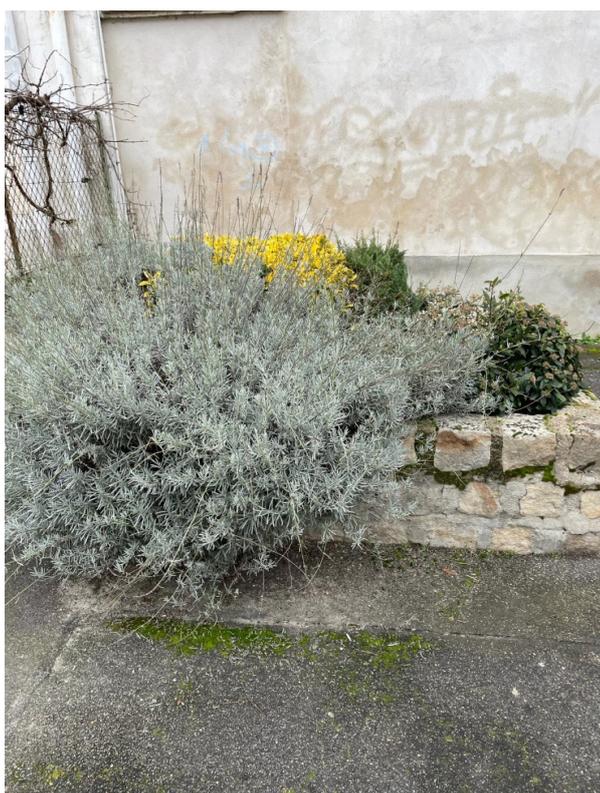
Nos services vont remplacer le panneau « Stop » existant par un modèle plus grand, davantage visible. De plus, nos agents de Police Municipale procéderont à des contrôles dans ce secteur.

Cette intersection (future place « Nadia Boulanger ») fera d'ailleurs l'objet d'aménagements à court terme, l'objectif étant de végétaliser l'espace tout en sécurisant les passages piétons et en insérant de nouveaux containers à déchets pour les riverains.



- La jardinière située à l'angle de la rue Massenet était auparavant entretenue par un riverain, la Ville peut-elle prendre le relais ?

Nos agents vont se charger des plantations et de l'entretien de cette jardinière.



- Le « Stop » pour cyclistes situé à l'angle de la rue des provençaux ne comporte pas de mention « vélos ».

Ce « Stop » a été mis en place pour inciter les cyclistes à marquer l'arrêt, étant donné que nombre d'entre eux ne respectaient pas le feu tricolore situé quelques mètres en amont. Le marquage au sol n'est situé que sur la piste cyclable, et ne concerne donc que les vélos, nos services ont néanmoins ajouté une « bavette » destinée aux cyclistes.



- Les riverains de la rue Massenet demandent à la Ville s'il est possible d'entretenir la bande de terre (entretien de la végétation) située devant une habitation.

Après vérification du cadastre, nous avons la confirmation que cette bande appartient au propriétaire de la parcelle et non à la Ville.

4. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau